

réfléchir et de nous demander si nous pouvons nous justifier de dépenser de si fortes sommes pour l'achat de tapis, de rideaux ou autres choses semblables. Aujourd'hui même, j'ai lu dans les journaux que le premier ministre a refusé de subventionner l'enseignement technique dans les provinces, question vitale pour le bien-être du pays et pour l'avenir de nos garçons et de nos filles. Quand le gouvernement fédéral se voit dans l'impossibilité de subventionner une œuvre provinciale si importante, je me demande si nous avons une excuse d'approuver des dépenses aussi élevées.

Quand il s'est agi de l'embellissement de la ville d'Ottawa, je suis resté muet, non parce que la chose ne m'inspira pas de répugnance, mais j'étais disposé à laisser faire, alors que d'autres députés protestaient. Je ne le cède à personne dans mon désir d'embellir la capitale, mais je prétends que nous nous exposons à centraliser la beauté du pays dans la capitale et à négliger les autres parties du pays. Je dis donc qu'il est de notre devoir de scruter les crédits de cette nature. Dans le présent cas, il ne s'agit pas d'une dépense qui profite au public. La raison pour laquelle je m'insurge contre une telle manière d'agir, c'est qu'un très petit nombre de personnes, une classe exclusive, profiteront de cette dépense. Très peu de gens visitent Rideau-Hall; ce n'est qu'une petite partie de la population d'Ottawa, pour la plupart des gens qui ont ailleurs l'occasion de faire bonne chère et de vivre dans un milieu attrayant. Tant qu'il y aura en ce pays un si grand nombre de nécessiteux, je me demande si nous pouvons favoriser la classe privilégiée.

Je songe à autre chose dont je veux faire part à la députation. J'accepte comme une réalité que dorénavant le choix du Gouverneur général du Canada sera inspiré par les ministres canadiens de Sa Majesté. Il sera le représentant de Sa Majesté, mais choisi sur l'avis des ministres canadiens de Sa Majesté. Il ne fait pas de doute qu'avant peu l'élu ne soit un Canadien. Je ne m'oppose pas à ce que le représentant vienne d'Angleterre. A mon avis, nous devrions en avoir un, et bientôt, il nous en viendra un pour remplir de nouvelles fonctions. Mais imaginons qu'on choisisse, sur l'avis des ministres du Canada, un Canadien pour représenter Sa Majesté, désirerions-nous continuer à tenir ce ton? J'en reviens toujours à mon idéal du type de citoyen canadien. Ma conviction est que si nous nous efforçons de reproduire le plus possible le genre de vie que mène la plupart des Canadiens, nous nous conformerions mieux à leur idéal. Grâce à ces crédits, nous établissons des privilèges qui ne profitent qu'à un faible groupe, mais qu'il nous faut payer au

[M. Woodsworth.]

moyen d'impôts prélevés sur la masse. Au nom de la classe ouvrière que je m'efforce de représenter,—et je sais que beaucoup d'autres aussi m'approuvent,—je dénonce de nouveau, comme l'autre soir, ces dépenses exagérées.

L'hon. M. STEVENS: Monsieur le président, il y a des années que j'appuie les demandes de crédits devant servir aux améliorations et aux dépenses nécessaires qu'occasionne la résidence du Gouverneur général. A mon sens, le Canada ne doit pas lésiner en cette matière; seulement le Gouvernement nous soumet des projets qui sont exagérés et déraisonnables. Depuis des années, les prévisions contenaient un crédit de \$60,000 désigné comme suit: "Rideau-Hall, comprenant les terrains—améliorations, meubles, entretien, etc.," autrement dit, ce crédit servait à garder à la résidence son cachet de dignité et de grandeur. En sus de ce crédit, immédiatement au-dessous il en est un autre au montant de \$19,000 devant servir au chauffage et à l'éclairage: à la vérité, cela fait partie des dépenses de la résidence. Aucune partie de ce crédit ne sert à payer le traitement du personnel. A la dernière session, la Chambre votait un crédit supplémentaire de \$50,000 pour certains travaux particuliers à Rideau-Hall. Je n'y voyais pas grand inconvénient: il s'agissait d'un crédit spécial. Mais nous constatons que cette année le Gouvernement veut se faire ouvrir un nouveau crédit du même montant de \$50,000 pour d'autres frais connexes. Le ministre se doit de nous dire exactement à quoi sera affectée cette allocation. Le crédit qu'on nous demande a-t-il été totalement ou partiellement dépensé?

L'hon. M. ELLIOTT: A la suite de représentations que lui a faites le contrôleur de la résidence, l'architecte a fait rapport au département; or, on y trouvera ce qui explique l'affectation du crédit de \$50,000. On en a besoin pour effectuer des modifications générales, pour exécuter des améliorations et pour faire l'acquisition de meubles pour Rideau-Hall. Certains détails sont donnés.

L'hon. M. STEVENS: Le ministre voudrait-il nous en donner lecture?

L'hon. M. ELLIOTT: Avec plaisir. Les modifications et les améliorations sont d'un caractère général, vu que depuis nombre d'années le salon et son ameublement se sont détériorés. Peut-être serait-il préférable de dire que de 1914 à 1920 chaque année le crédit fut de \$65,000, c'était la somme qu'on dépensait avant la guerre.

L'hon. M. STEVENS: Cela correspond-il au crédit de \$60,000.